# Motion contre site enfouissement

## 1. Titre de la motion

- Motion d'opposition au projet de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune d'Aups.

SITE : Eau Blanche LOCALITE : AUPS

## 2. Préambule

- Le projet porté par TERRA 83 viendrait s'inscrire au cœur d'une plateforme multiactivités existante sur la commune d'Aups et viendrait, par la création d'un centre de tri, et d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) compléter les offres de service en place en formant un « Ecopôle » global.
- Le centre de tri valoriserait jusqu'à 40 000 tonnes de déchets en mélange et l'ISDND pourrait accueillir jusqu'à 100 000 tonnes de déchets par an sur une durée de 20 ans. Il est important de préciser que le législateur a rappelé dans la loi AGEC du 10 février 2020 qu'il faut éviter de recourir au stockage des déchets.
- Ce projet de décharge annoncé dans le bassin provençal devrait accueillir des déchets provenant de toute la région PACA notamment des métropoles régionales dans un cadre réglementaire reposant sur le code de l'urbanisme et sur le code de l'environnement. Ce dernier n'étant pas respecté car les éléments essentiels du projet ne sont pas ouverts au dialogue.
- Sont annoncés des besoins du territoire alors que le projet, surdimensionné par rapport à ces mêmes besoins, n'est absolument pas justifié au regard des objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets.
- En bref, les conséquences d'un tel projet auraient un impact environnemental, un impact sur la santé publique, un impact économique et entrainerait une diminution de la qualité de vie dans tout le territoire.

## 3. Justifications de l'opposition

- **Impact environnemental** : Il existe un risque réel de pollution des sols et des eaux souterraines pendant et après l'activité de la décharge. Elle pourrait modifier la stabilité des sols ainsi que la biodiversité environnante qui jouxte une zone Natura 2000. Les décharges peuvent aussi libérer du méthane un puissant gaz à effet de serre, de l'ammoniac, des sulfures et du CO2. Le projet prévoit dans un premier temps la destruction de 5 ha de forêt, instaurant un cône de visibilité sur le site.
- **Impact sur la santé publique** : Il existe des dangers potentiels pour les résidents, comme les risques liés aux substances chimiques ou aux nuisances sonores. Les zones de captages des eaux des communes de Villecroze et de Salernes se situent en aval du site et il existe un risque de contamination de ces eaux destinées à la consommation publique. Il existe également une incertitude sur la nature des déchets stockés (ordures ménagères, amiante).